

CENTRE de GESTION de la

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

d'EURE-ET-LOIR

Séance du 10 février 2023

Nombre de membres

27

Nombre de présents

17

Pouvoirs :

5

Nombre d'absents

5

Nombre de votants

22

Quorum

14

L'an deux mil vingt-trois, le 10 février à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 02 février 2023 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Etaient présents :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTROU
- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES,
- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARIJOUVILLE,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère Départementale d'Eure-et-Loir,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Gilles PÉAN, Président du SIRP de Fresnay le Comte-Meslay le Vidame et suppléant de Benoît PELLEGRIN,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIIS,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET,

Pouvoirs :

- Annie CAMUEL, Conseillère Départementale d'Eure-et-Loir, a donné pouvoir à Evelyne LEFEBVRE,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE, a donné pouvoir à Jacky GAULLIER,
- Patrick LAFAVE, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS DU PERCHE, a donné pouvoir à Bernard GOUIN,
- Corinne LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAIS, a donné pouvoir à Martine BOUILLARD,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES, a donné pouvoir à Hélène DENIEAULT,

Absents excusés :

- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ
- Lionel DEMEZET, Payeur départemental

Absents :

- John BILLARD, Maire du FAVRIL
- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX
- Caroline VABRE, Administratrice Maire de DREUX,

Secrétaire de séance :

- Martine BOUILLARD

Assistaient également :

- Céline ROUSSET, Directrice Générale
- Oriana CAUQUIS, Responsable du pôle Gestion des Ressources et Archives

Délibération n° 2023 – D – 08

Conseil d'administration

Séance du 10 février 2023

Objet : Détermination des coûts de l'examen professionnel d'accès au grade d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne, session 2022,

Exposé de Monsieur Bertrand MASSOT, Président

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure et Loir a organisé un examen professionnel d'accès au grade d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne, au titre de l'année 2022, selon le calendrier suivant :

CALENDRIER DU CONCOURS	
Arrêté d'ouverture	14 décembre 2021
Période de retrait des dossiers d'inscription	15/03/2022 au 20/04/2022
Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	28 avril 2021
Epreuve écrite d'admissibilité	15 septembre 2022
Réunion du jury d'admissibilité	27 octobre 2022
Epreuves orales d'admission	28 et 30 novembre 2022
Réunion du jury d'admission	6 décembre 2022

ETAPE	NOMBRE DE CANDIDATS
Inscriptions	32
Admis à concourir	27
Présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	24
Admissibles	18
Présents aux épreuves orales d'admission	18
Lauréats	14

Conformément aux dispositions de l'article 47-1 du décret 85-643 du 26 juin modifié, le Conseil d'administration arrête le coût réel de cet examen professionnel. La somme sera recouvrée conformément aux dispositions de l'article R2342-4 du code général des collectivités territoriales.

Pour l'organisation de cet examen professionnel, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure et Loir a conventionné avec les cinq autres centres de la région Centre-Val-de-Loire, (les Centres de gestion du Cher, d'Indre, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret).

DESIGNATION,	COÛT
Assurance	78,50
Location de salle	157,50
Impressions	104,11
Fourniture de sujets	133,33
Frais de personnel	8 860,00
Frais de déplacements et de repas des membres de jury	360,08
Indemnités des membres du jury	1 932,46
Frais indirects (21.88€ x nombre d'inscrits)	759,04
COÛT TOTAL REEL DU CONCOURS	12 385,02
Coût par lauréat (coût total/nombre de lauréats)	884,64

Il est proposé au Conseil d'administration, d'arrêter le coût total réel et le coût par lauréat comme indiqués ci-dessous concernant l'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne, au titre de l'année 2022,

Coût total réel du concours : **12 385,02 euros**
Coût par lauréat : **884,64 euros arrondi à 885€**

Et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à recouvrer les sommes en cause.

Les membres du Bureau, réunis le 27 janvier 2023, ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

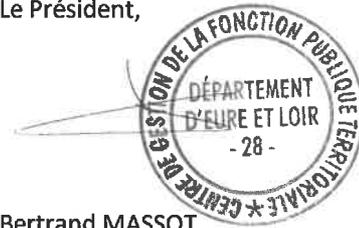
- d'arrêter le coût total réel et le coût par lauréat comme indiqués ci-dessous concernant l'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade d'animateur territorial principal de 2ème classe par voie de promotion interne, au titre de l'année 2022 comme suit :

Coût total réel du concours : **12 385,02 euros**

Coût par lauréat : **884,64 euros arrondi à 885€**

- d'autoriser le Président ou son représentant à recouvrer les sommes en cause.

Le Président,



Bertrand MASSOT

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en préfecture le :

De la publication le :

Par délégation,
La Directrice Générale,
Céline ROUSSET

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le



ID : 028-282800374-20230210-2023_D_08-DE